

Objet

Vous pouvez demander une révision pour circonstances exceptionnelles si :

- vous avez abandonné complètement vos études après avoir reçu de l'aide financière du RAFEO pour des études à temps plein;
- vous deviez abandonner vos études en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de votre volonté;
- en raison de l'abandon de vos études :
 - vous avez reçu un versement excédentaire du RAFEO durant votre période d'études actuelle;
 - une exclusion liée à des montants versés en trop a été mise en place, ce qui vous empêche de recevoir de l'aide financière du RAFEO;
 - vos bourses ou subventions du RAFEO ont été, ou seront, converties en prêts.

Si la demande de révision est approuvée, vous pourriez être admissible à une future aide financière du RAFEO. Le processus ayant permis de convertir une précédente bourse ou subvention en prêt sera arrêté ou renversé.

Remarque : La révision pour circonstances exceptionnelles ne dispense en aucun cas de l'obligation de vérification du revenu des parents et du conjoint pour l'année précédente (le cas échéant).

Définition de « circonstances exceptionnelles »

Le Ministère considère qu'une étudiante ou un étudiant vit des circonstances exceptionnelles si un événement imprévu et indépendant de sa volonté l'empêche temporairement de mener les activités quotidiennes nécessaires pour faire des études postsecondaires.

Voici des exemples de circonstances exceptionnelles :

- Un événement qui aggrave une incapacité ou une affection existante ou cause une rechute;
- Le diagnostic d'un nouveau handicap ou d'une nouvelle affection;
- Une blessure grave ou une intervention chirurgicale;
- Un congé parental imprévu;
- Une perte de domicile imprévue à la suite d'un incendie, d'une inondation, etc.;
- Un congé imprévu en raison d'une crise familiale.

Documents requis

Vous devez fournir certains documents à l'appui de votre demande. Pour en savoir plus, consultez la section C, Documents requis.

Section A: Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO),
le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Section B : Demande de révision

1. Pourquoi demandez-vous cette révision? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- J'ai reçu un versement excédentaire du RAFEO durant ma période d'études actuelle.
- Une exclusion liée à des montants versés en trop a été mise en place, ce qui m'empêche de recevoir de l'aide financière du RAFEO.
- Mes bourses ou subventions du RAFEO ont été, ou seront, converties en prêts.

2. Quelles circonstances exceptionnelles vous ont empêché d'étudier à temps plein? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Un événement qui aggrave une incapacité ou une affection existante ou cause une rechute.
- Le diagnostic d'un nouveau handicap ou d'une nouvelle affection.
- Une blessure grave ou une intervention chirurgicale.
- Un congé parental imprévu.
- Une perte de domicile imprévue à la suite d'un incendie, d'une inondation, etc.
- Un congé imprévu en raison d'une crise familiale.
- Autre. Précisez : _____

3. Quelle école fréquentez-vous?

4. Quand avez-vous dû interrompre vos études postsecondaires?

S'il y a plus d'une période d'interruption, indiquez les autres sur une feuille distincte, que vous joindrez au présent formulaire.

Du :

 Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Au :

 Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

5. Deviez-vous vous occuper à temps plein d'une personne à charge en raison de ces circonstances exceptionnelles?

- Oui – Fournissez l'information nécessaire sur cette personne aux questions 6 et 7, et faites-lui signer le formulaire, à la section D.
- Non – Passez à la section C.

6. Renseignements sur la personne à charge :

Prénom :

Nom de famille :

Date de naissance :

Jour Mois Année

7. Quel est votre lien de parenté avec cette personne?

- C'est mon enfant.
- C'est mon conjoint.
- C'est l'un de mes parents.
- Autre membre de la famille . Précisez :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section C : Documents requis

Vous devez fournir des documents pour attester les circonstances exceptionnelles indiquées dans le présent formulaire. Certains documents sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et dépendent de votre situation. Si vous avez des questions sur ces documents, communiquez avec votre bureau d'aide financière. Votre demande ne sera pas prise en compte si elle est incomplète.

Le document suivant est obligatoire :

- Une lettre signée et datée de vous ou d'une autre personne connaissant bien les circonstances exceptionnelles, qui comprend ce qui suit :**
- Une description détaillée des circonstances, y compris des raisons pour lesquelles elles étaient exceptionnelles et indépendantes de votre volonté;
 - Une explication indiquant comment les circonstances vous ont empêché de poursuivre des études postsecondaires;
 - Une chronologie des événements.

Si la lettre vient d'une personne autre que vous, par exemple d'un parent, d'un grand-parent ou d'un autre membre de la parenté, elle doit contenir :

- le nom complet de cette personne et son lien avec vous;
- son numéro de téléphone et son adresse;
- une brève explication indiquant pourquoi ce n'est pas vous qui rédigez la lettre.

Les documents suivants sont requis, s'ils s'appliquent à votre situation :

- Documents médicaux (le cas échéant)**
- Documents d'un médecin ou d'un autre membre d'une profession de la santé réglementée contenant ses coordonnées et confirmant les circonstances, l'incidence de celles-ci sur votre capacité à poursuivre des études postsecondaires, et la période précise où vous n'avez pas pu faire des études postsecondaires. Ces documents doivent absolument contenir les coordonnées du médecin ou de l'autre membre d'une profession de la santé réglementée.
- Si vous prévoyez reprendre vos études durant l'année scolaire en cours, les documents médicaux doivent aussi confirmer que vous en êtes capable.
- Rapports de police, documents judiciaires et réclamations d'assurance (le cas échéant)**
- Lettre d'appui d'autres professionnels externes (le cas échéant)**
- Un professionnel directement touché par les circonstances ou les connaissant (p. ex., un médecin ou un autre membre d'une profession de la santé réglementée, une policière ou un policier, une travailleuse sociale ou un travailleur social, une conseillère ou un conseiller, ou une avocate ou un avocat).
- Attestation d'autorisation légale (le cas échéant)**
- Si quelqu'un est autorisé par la loi à agir au nom de la personne à charge indiquée à la question 6 de la section B des présentes, vous devez démontrer que cette personne a l'autorisation légale de le faire, par exemple au moyen d'une procuration relative au soin de la personne.

Section D : Consentement et déclaration de la personne à charge

Si la personne à charge indiquée à la question 6 de la section B a 16 ans ou plus, elle doit signer la déclaration. Si elle n'est pas capable de le faire, la déclaration doit être signée par quelqu'un qui a l'autorisation légale d'agir en son nom.

Je comprends que les renseignements sur mon état de santé sont essentiels pour évaluer l'admissibilité de l'étudiante ou de l'étudiant à une révision pour circonstances exceptionnelles. Je conviens de fournir toute documentation complémentaire pouvant m'être demandée par le Ministère.

J'ai lu et compris le présent formulaire, de même que l'avis concernant la collecte et l'utilisation de mes renseignements personnels figurant dans la plus récente demande RAFEO pour étudiants à temps plein, et je consens à la collecte de ces renseignements auprès de tiers, à leur utilisation et à leur divulgation.

Signature :

Date: Jour Mois Année

Signature de la personne possédant l'autorisation

Date: Jour Mois Année

Section E : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents à l'appui requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que si ma demande est réévaluée en fonction des renseignements que j'ai fournis pour cette demande de révision, mon admissibilité pourrait être modifiée ainsi que la nature et le montant de l'aide que je peux recevoir.
- Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je serai responsable de rembourser le montant versé en trop et je reconnais que toute aide financière à laquelle j'ai droit pourra être réduite du montant que je dois.
- Je sais que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les conditions de la Subvention ontarienne d'études imposées par le règlement de la Subvention ontarienne d'études et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les Collèges et Universités* et les conditions de la Bourse d'études canadienne imposées par le Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.
- Je sais que je suis lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2019-2020.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date: Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre formulaire de demande RAFEO. Le Ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre formulaire de demande RAFEO. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec la directrice, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).